



Syttom19



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020





Ensemble, préservons notre qualité de vie.

Lors de l'installation du nouveau Comité Syndical, j'ai souhaité engager le SYTTOM 19 sur le double enjeu de la réduction des déchets et de leur valorisation.

La notion du « **moins jeter, moins brûler et plus valoriser** », doit nous mobiliser pour la préservation de notre cadre de vie avec deux impératifs :

- **Environnemental, afin de réduire au maximum l'élimination de déchets non-valorisables ;**
- **Economique, afin de contenir les effets de la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes ;**

Parce que leur impact sur notre quotidien devient incontournable, les déchets doivent pleinement s'inscrire dans nos politiques environnementales. La modification de nos comportements doit être un mouvement collectif sur l'ensemble de nos 357 communes afin d'amener chacun à optimiser la gestion de ses déchets, de leur production à leur traitement.

Cette évolution est la condition indispensable d'une transition réussie pour la réduction de l'impact environnemental provoquée par la production de déchets. Le défi de l'économie circulaire et de la réduction des déchets est un défi sociétal qu'il nous faut mener à bien.

Le SYTTOM 19 portera un schéma directeur sur la collecte et les moyens de traitement qui permettra de fixer un cap pour l'ensemble des collectivités membres du syndicat.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport qui reprend l'ensemble des actions du SYTTOM 19 menées au cours de l'année précédente.

Frédéric SOULIER

Les Instantanés.....	4
1. Présentation du SYTTOM 19.....	5
1.1. Organisation et gouvernance	
1.2. Missions	
1.3. Le territoire et la collecte	
2. Les marchés publics conclus en 2020.....	8
2.1. Marchés de travaux	
3. Les performances de la valorisation 2020.....	9
3.1. Valorisation énergétique des Ordures Ménagères Résiduelles et Déchets Industriels	
3.2. Valorisation matière	
3.3. Biodéchets - fermentescibles	
4. La valorisation énergétique.....	11
4.1. Usine de Rosiers d'Égletons	
4.2. Usine de Saint Pantaléon de Larche	
5. La valorisation matière.....	22
5.1. Centre de tri de Monceaux sur Dordogne	
6. Les faits marquants 2020.....	23
6.1. Difficultés sur les filières de recyclage et valorisation	
6.2. Les visites	
6.3. Les actions pour la réduction du tout venant de déchèterie	
7. Bilan financier.....	25
7.1. Fonctionnement	
7.2. Investissements	
7.3. Evolution du tarif transport et traitement des OMR	
8. Les réalisations 2020.....	27
9. Les projets 2021.....	27

1

Consommons mieux
jetons moins

2

Vous triez
nous recyclons
En 2020 : 22 000 tonnes recyclées

3

Vos déchets
contiennent de l'énergie
nous les valorisons
En 2020 : 21 564 MWh d'électricité produite
94 074 MWh de chaleur valorisée

Les bonnes pratiques pour bien trier nos ordures ménagères sur tout le territoire du SYTTOM 19

- Les emballages, acier, aluminium, plastiques, cartonnettes, briques alimentaires vont dans les bacs jaunes ou colonnes jaunes.
- Le papier uniquement **va dans les colonnes bleues, pas de cartons dans ces colonnes !**
- Les bouteilles et les bocaux en verre uniquement vont dans les colonnes vertes.
- Les déchets ménagers non recyclables vont dans les bacs marrons, bacs gris, bacs verts.
- Les masques, gants, mouchoirs jetables et autres matériels sanitaires doivent être jetés dans les poubelles d'ordures ménagères.
- Les biodéchets (restes de repas, épluchures de légumes ou de fruits) doivent être triés à la source **soit par compostage individuel soit dans le bac prévu à cet effet.**
- Les cartons volumineux et/ou de livraison vont **en déchèterie.**

**En respectant ces consignes de tri,
les déchets bien triés seront bien recyclés**

1. Présentation du SYTTOM 19

Créé en 1994, le Syndicat de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de la Corrèze (SYTTOM 19) est un établissement public chargé :

- d'organiser le transport et le traitement des ordures ménagères sur le département de la Corrèze,
- de mener les études nécessaires pour optimiser le traitement des déchets.

Voici ses membres depuis le 18 septembre 2020 :

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUMÈNE ARTENSE

- Eric MOULIER – Titulaire
- Philippe DELCHET – Suppléant

COMMUNAUTE DE COMMUNES VENTADOUR ÉGLETONS MONÉDIÈRES

- Nadine COURTEIX – Titulaire
- Charles FERRE – Titulaire
- Jean-Pierre VALADOUR – Suppléant
- Patricia DUBOUCHAUD – Suppléante

COMMUNAUTE DE COMMUNES VÈZÈRE MONÉDIÈRES MILLESOURCES

- Josiane VIGROUX-SARDENNE – Titulaire
- Véronique JANICOT – Suppléante

COMMUNAUTE DE COMMUNES XAINTRIE VAL'DORDOGNE

- Daniel GREGOIRE – Titulaire
- Michel LHERM – Titulaire
- Christian RIGAL – Suppléant
- Jean-Michel TEULIERE – Suppléant

HAUTE-CORRÈZE-COMMUNAUTÉ

- Daniel ESCURAT – Titulaire
- Alain FONFREDE – Titulaire
- Jean-François LOGE – Titulaire
- Pierre MATHES – Titulaire
- Michel SAUGERAS – Suppléant
- Jean-Pierre GUITARD – Suppléant
- Jean-Marc MICHELON – Suppléant
- Monique JABIOL – Suppléante

SIETOM DES 4 CANTONS

- Marie-Hélène CHASTRE – Titulaire
- Pierre LAFON – Titulaire
- Christian VERT – Suppléant
- Jean-Louis GUIBERT – Suppléant

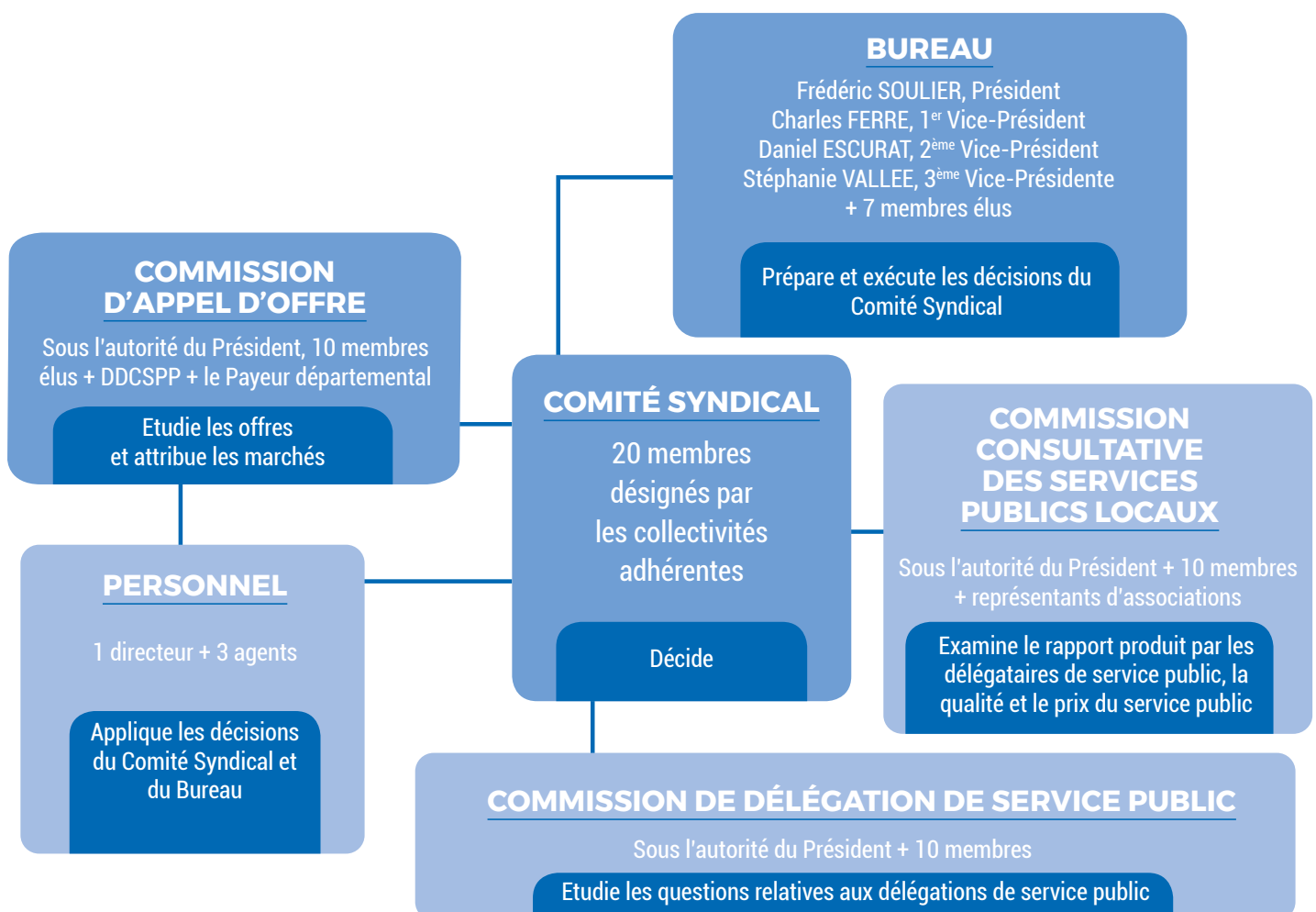
SIRTOM DE LA RÉGION DE BRIVE

- Frédéric SOULIER – Titulaire
- Yves LAPORTE – Titulaire
- Jean-Daniel VILATTE – Titulaire
- Jean BOUSQUET – Titulaire
- Jean PONCHARAL – Suppléant
- Jean-Marie MOULIN – Suppléant
- Michel PLAZANET – Suppléant
- Alain SIMONET – Suppléant

TULLE AGGLO

- Stéphanie VALLEE – Titulaire
- Jean-François LABBAT – Titulaire
- Jean-François ROCHE – Titulaire
- Eric BELLOUIN – Titulaire
- Ana-Maria FERREIRA – Suppléante
- Pierre-Marie CAPY – Suppléant
- Betty DESSINE – Suppléante
- Stéphanie PERRIER – Suppléante

1.1. Organisation et gouvernance



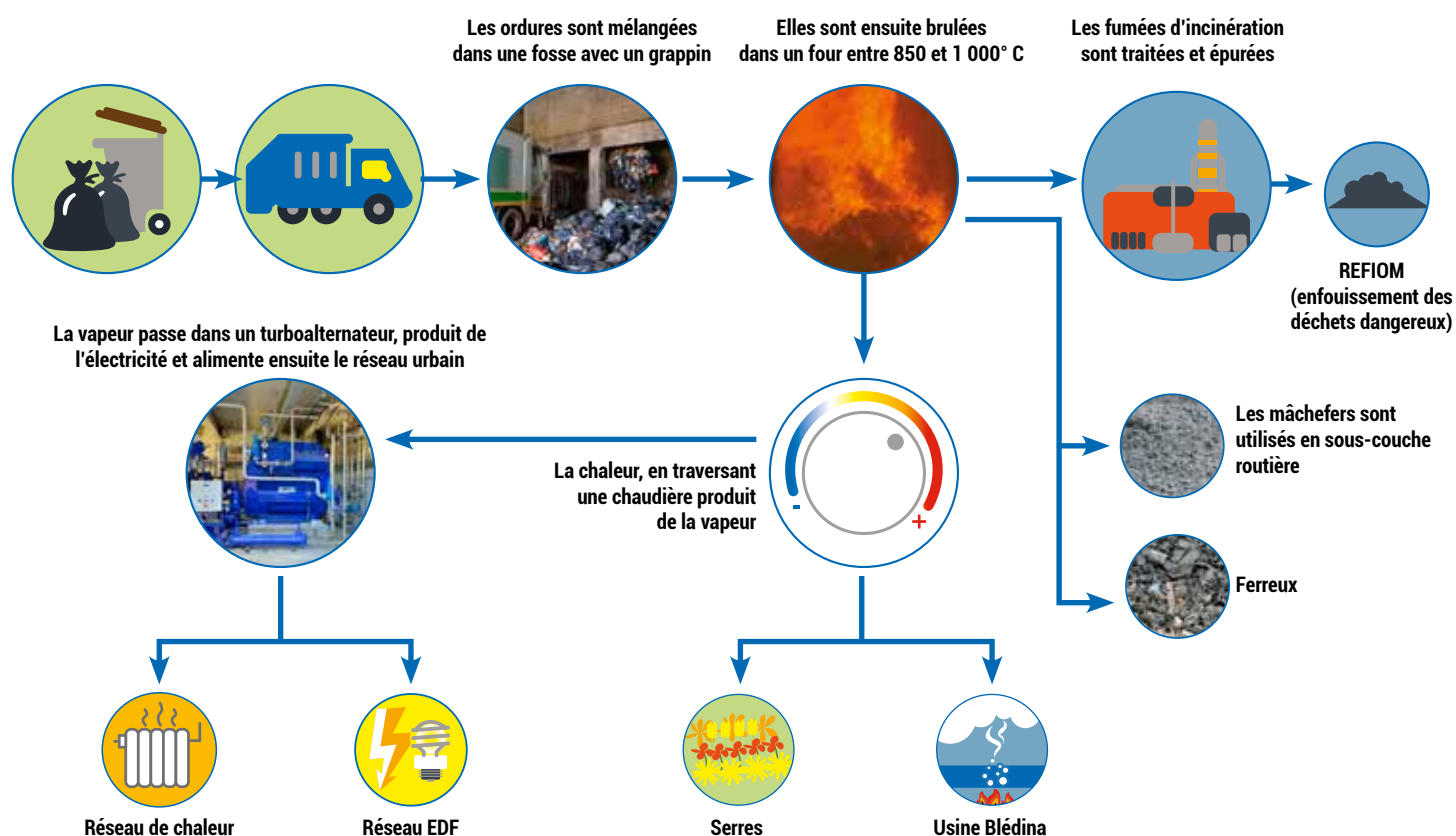
1. Présentation du SYTTOM 19

1.2. Missions

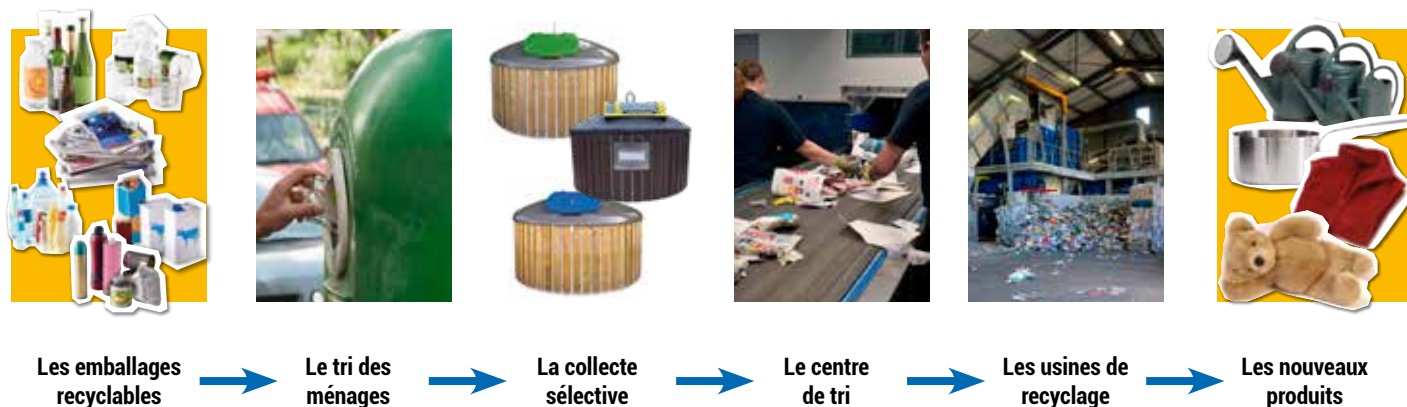
L'activité traitement du SYTTOM 19 se décompose en trois compétences :

- La valorisation énergétique par l'incinération des Ordures Ménagères Résiduelles avec récupération de l'énergie sous forme de chaleur, électricité et vapeur,
- La valorisation matière issue de la collecte sélective des emballages, du verre et du papier,
- Le compostage des fractions organiques (fermentescibles).

La valorisation énergétique Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles



La valorisation matière Traitement des produits de collecte sélective



1. Présentation du SYTTOM 19

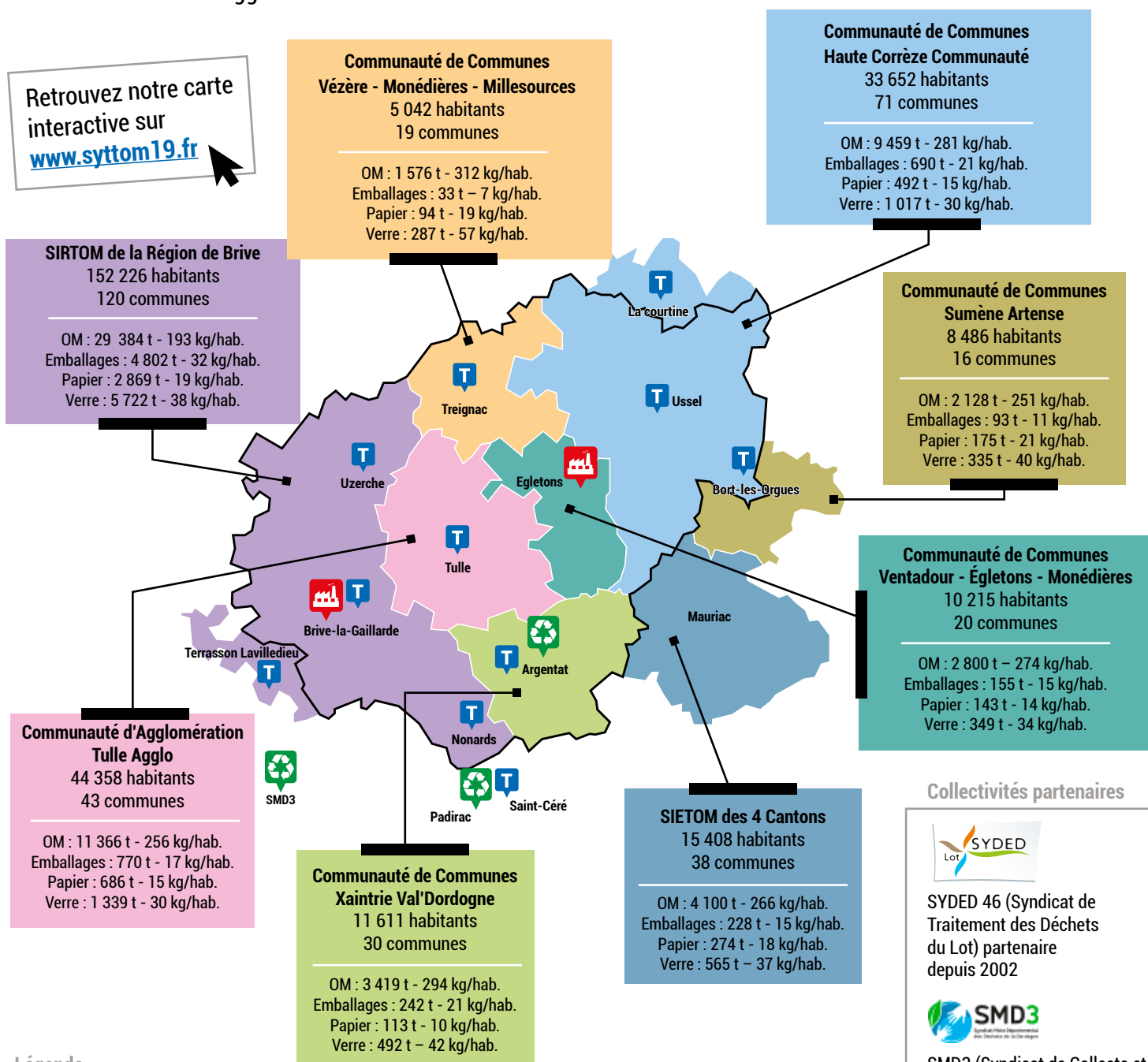
1.3. Le territoire et la collecte

357 communes
(soit 280 998 habitants)

Corrèze : 280 communes
Cantal : 54 communes
Dordogne : 12 communes
Creuse : 11 communes

EPCI membres

En raison de l'application de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), des syndicats de collecte des déchets, membres du SYTTOM 19, ont été absorbés par les Communautés de Communes. Le SYTTOM 19 se compose désormais de 2 syndicats de collecte des déchets et de 6 Communautés de Communes ou d'Agglomération.



Légende

— Contour de la Corrèze

Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

Centre de tri

Centre de transfert

2. Les marchés publics conclus en 2020

2.1. Marchés de travaux

Marchés dont le montant est compris entre 20 000 € HT et 89 999,99 € HT

Intitulé	Attributaire	Département
Création d'un abri métallique sur le centre de transfert d'Ussac lot n°1 - Terrassement	PIGNOT TP	Corrèze
Création d'un abri métallique sur le centre de transfert d'Ussac lot n°2 – Charpente métallique	Ets FOUSSAT	Corrèze



UVE de Saint Pantaléon de Larche



UVE de Rosiers d'Egletons



Centre de transfert

3. Les performances de la valorisation 2020

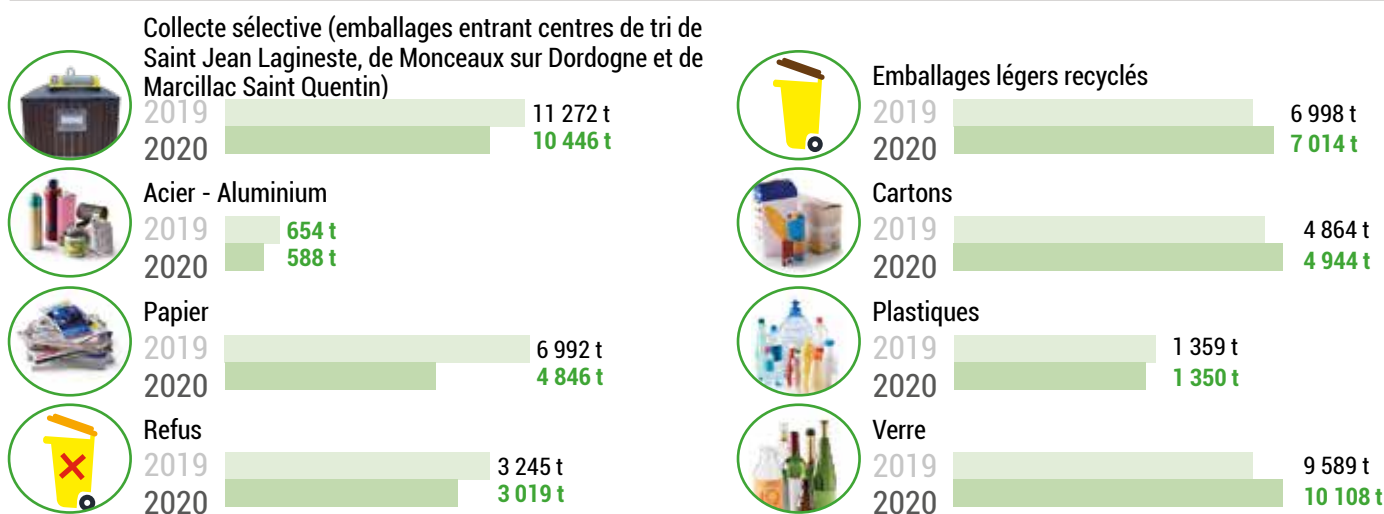
Pour l'année 2020, 134 252 tonnes de déchets ont été pris en charge par le SYTTOM 19.

3.1. Valorisation énergétique des Ordures Ménagères Résiduelles et Déchets Industriels



Concernant les ordures ménagères des collectivités adhérentes, le SYTTOM 19 a traité 64 231 tonnes d'ordures ménagères résiduelles en 2020 pour 63 965 tonnes en 2019, soit + 266 t (+ 0,4 % sur une année). Cette très légère augmentation des ordures ménagères est liée à la crise sanitaire qui a modifié les modes de vie et de consommation des ménages.

3.2. Valorisation matière

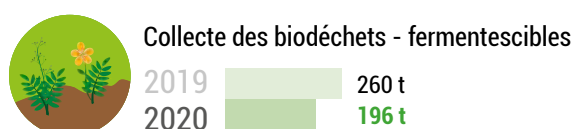


Les centres de tri de Saint Jean Lagineste (SYDED 46), de Monceaux sur Dordogne (CC Xaintrie Val Dordogne) et Marcillac Saint Quentin (SMD 3) ont permis de trier **10 446 tonnes d'emballages** (1 609 tonnes sur le centre de tri de Monceaux sur Dordogne, 6 932 tonnes sur le centre de tri de Saint Jean Lagineste et 1 905 tonnes sur le centre de tri de Marcillac Saint Quentin).

Les **partenariats** avec les collectivités voisines SYDED 46 et SMD 3 permettent une **optimisation des installations de chacune des structures** ainsi que du transport des déchets.

En effet, chaque transport d'ordures ménagères du Lot ou de la Dordogne vers la Corrèze assure un retour d'emballages à trier. Cette organisation permet d'optimiser les transports en réduisant les transports à vide.

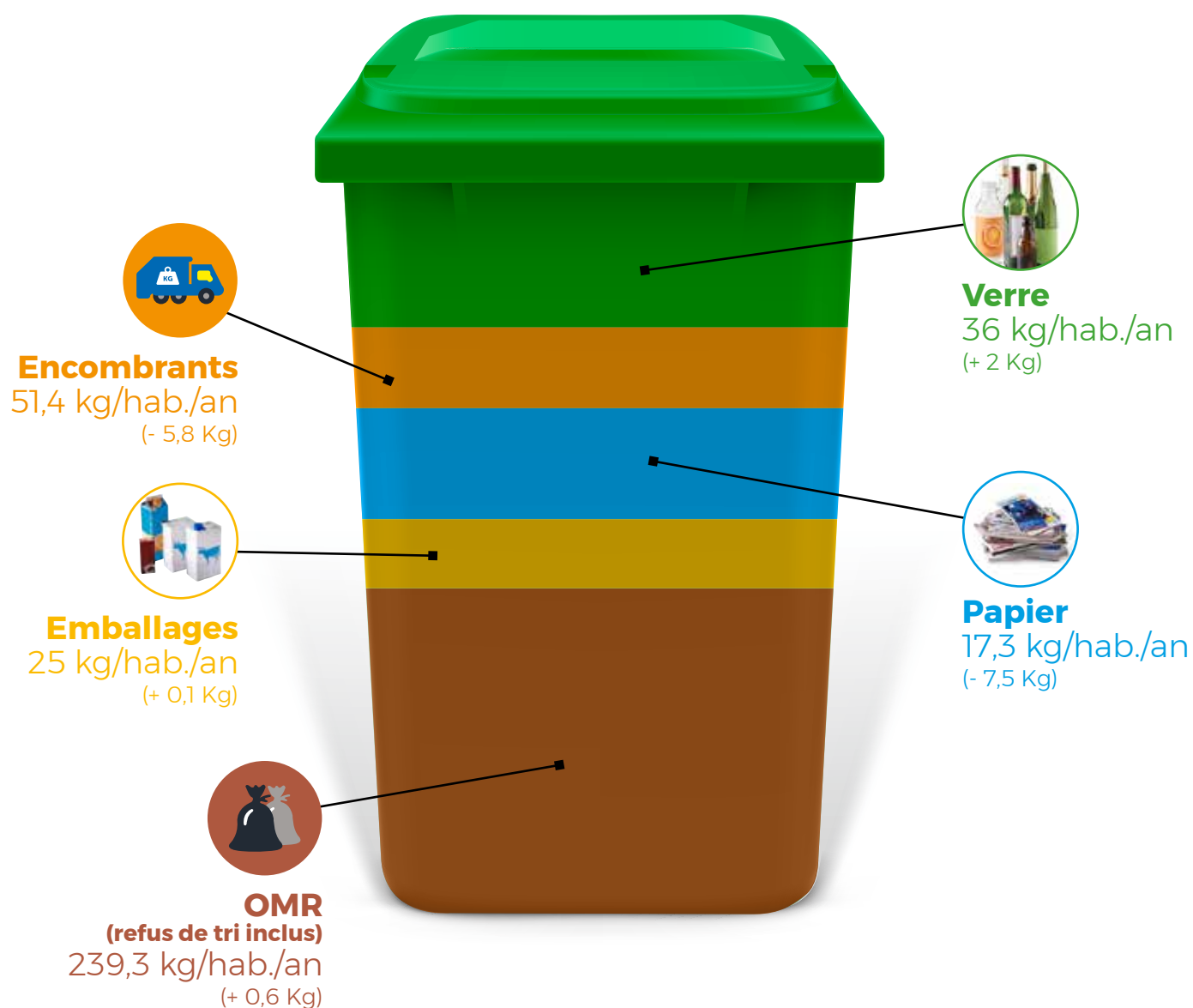
3.3. Biodéchets - fermentescibles



3. Les performances de la valorisation 2020

La poubelle corrézienne en 2020

369 kg/hab./an



4. La valorisation énergétique

4.1. Usine de Rosiers d'Égletons

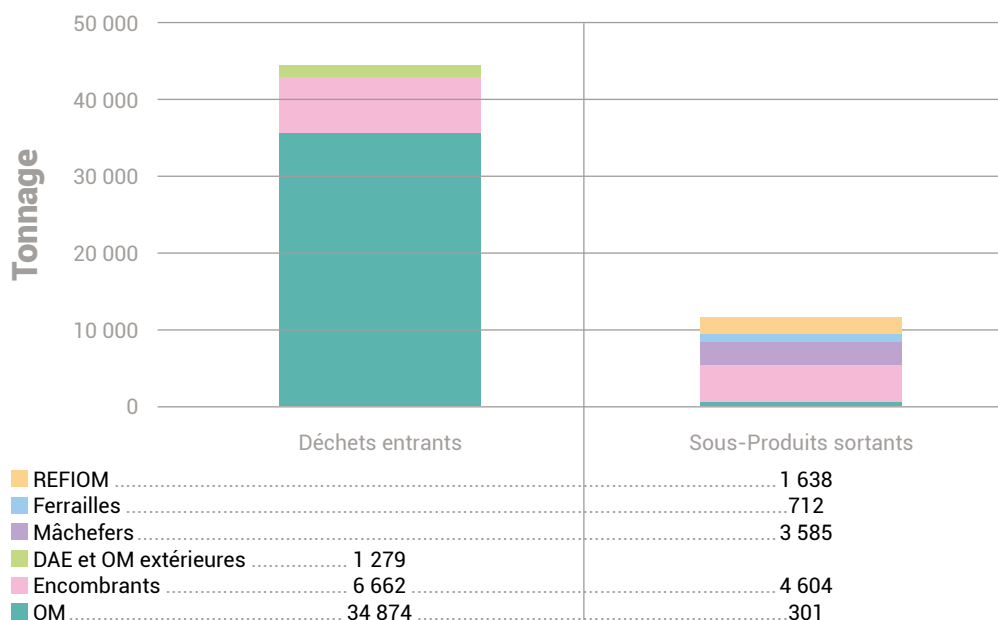
Fiche d'identité

Localisation	Rosiers d'Égletons
Exploitant	Corrèze Énergies
Capacité de traitement	43 000 tonnes /an
Année de mise en service	1997
Matières traitées	Ordures ménagères et encombrants de déchèteries, DIB (Déchets Industriels Banals)
Production	Électrique et thermique
Tonnages de déchets valorisés en 2020	Reçus : 42 815 tonnes Incinérés : 37 252 tonnes
Energie produite en 2020	Energie électrique : 11 240 MWh Energie thermique : 37 275 MWh



L'UVE a bénéficié d'un raccordement au réseau de chauffage urbain de la ville d'Égletons fin 2017 et aux serres de tomates fin 2019, ce qui lui permet d'obtenir un rendement énergétique optimum.

Bilan matière UVE de Rosiers d'Égletons



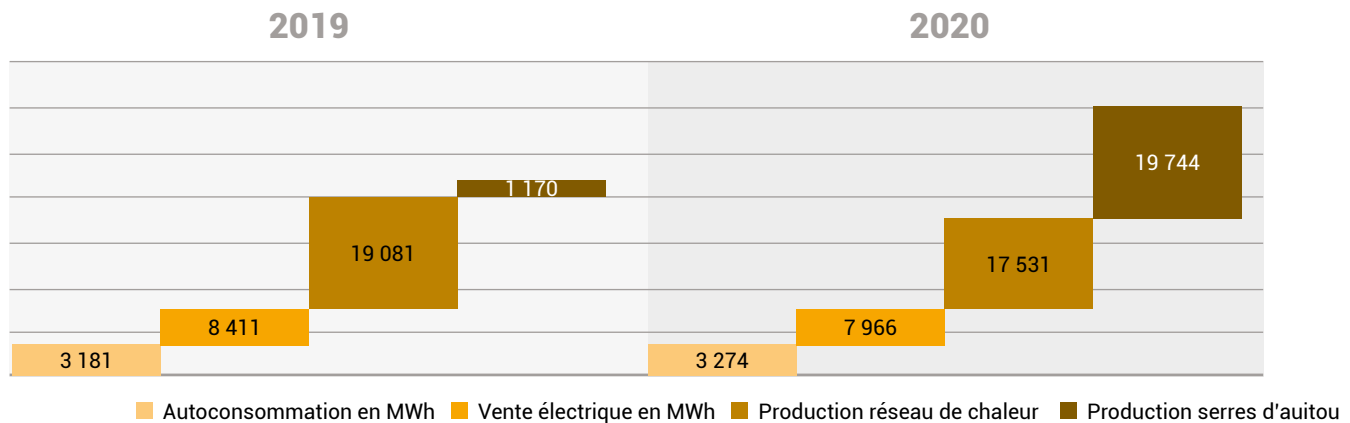
Valorisation énergétique

Concernant la valorisation énergétique sur le site, on enregistre une production de 11 240 MWh électrique et 37 275 MWh thermique.

Cette production d'énergie permet de réduire le recours aux énergies fossiles ou bois pour le chauffage du réseau de chaleur et des serres maraîchères.

4. La valorisation énergétique

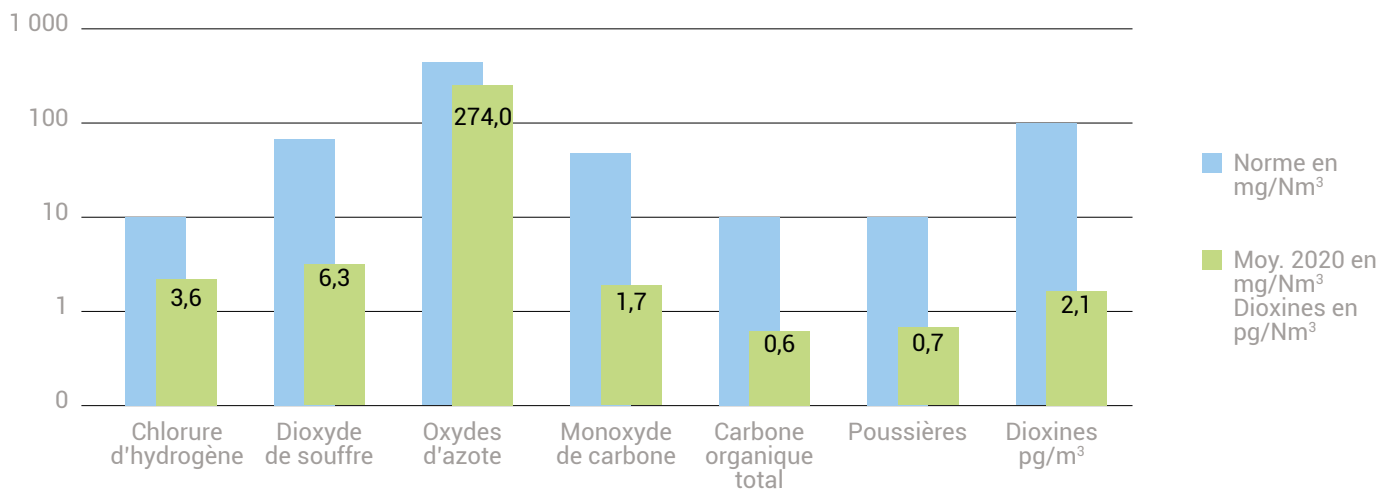
Valorisation énergétique de l'UVE de Rosiers d'Égletons



Mesures environnementales

Les mesures environnementales de la cheminée sont tout à fait satisfaisantes sur le site, que ce soit sur les mesures en continu ou les mesures semestrielles. Ces mesures concernent particulièrement les dioxines et les métaux lourds.

Moyennes des mesures en continu 2020



Résultats des mesures semestrielles en dioxines et métaux lourds

		Normes	1 ^{ère} mesure	2 ^{ème} mesure
Dioxines - furannes	pg /Nm ^{3*}	100	0,01	LQ
Métaux lourds	µg /Nm ^{3*}	500	19,7	10
Cadmium	µg /Nm ^{3*}	50	1,3	LQ
Thallium	µg /Nm ^{3*}			
Mercure	µg /Nm ^{3*}	50	0,8	2

* pg : picogramme, µg : microgramme

4. La valorisation énergétique

Programme de surveillance des retombées atmosphériques

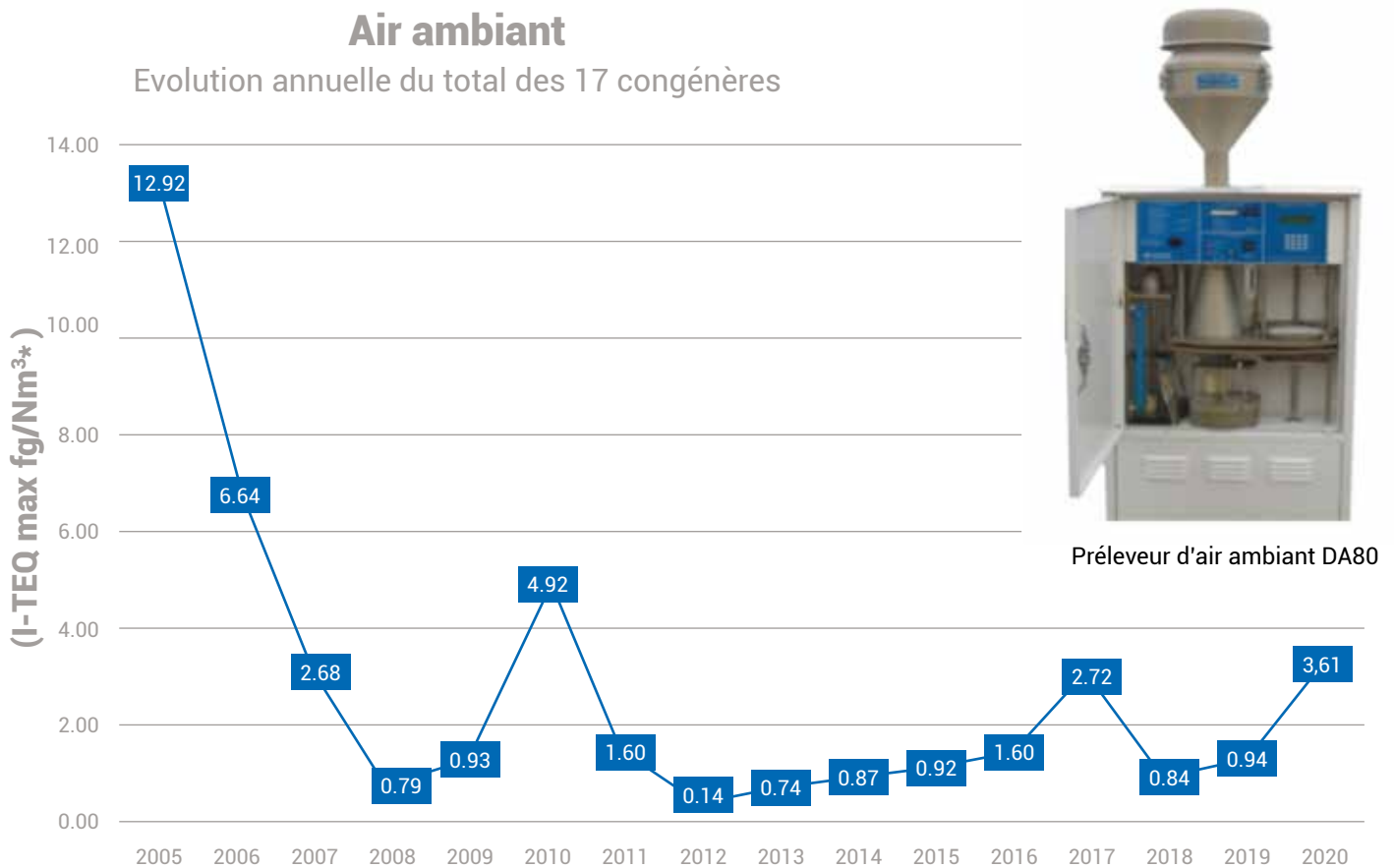
Initiées en 2005 à la demande du SYTTOM 19, des campagnes de mesure des dioxines, furannes et métaux lourds sont effectuées annuellement autour des UVE de la Corrèze afin d'évaluer l'impact des rejets de ces polluants, tant dans les retombées atmosphériques qu'en air ambiant.

Ainsi, du 27 août au 24 septembre 2020 pour la collecte des retombées atmosphériques et du 9 au 16 septembre 2020 pour le prélèvement à l'air ambiant, **ATMO NOUVELLE AQUITAINE a mis en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de la campagne de mesure pour l'année 2020.**

■ Mesures dans l'air ambiant

Un suivi sur chaque installation est effectué au moyen d'un préleveur actif qui mesure les polluants contenus dans l'air aux abords des UVE (mesures de métaux lourds et dioxines-furannes) durant une semaine.

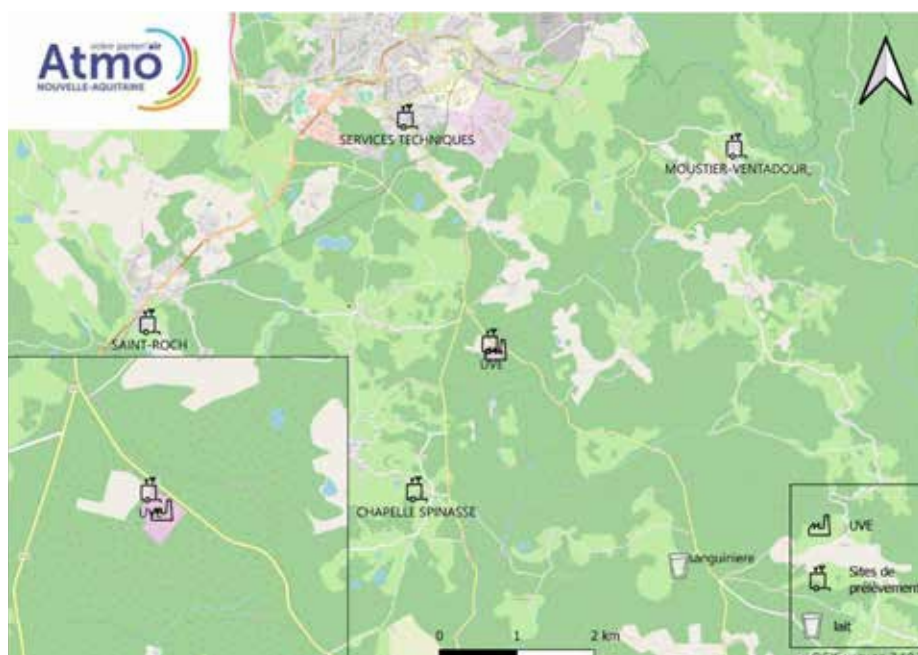
L'air est aspiré dans un filtre qui retient l'ensemble des particules contenues dans l'air, les congénères de dioxines-furannes sont mesurés en fentogrammes/Nm³ soit 10⁻¹⁵ grammes.



* I-TEQ (International Toxic Equivalent Quantity) : indicateur synthétique utilisé pour comparer la toxicité des divers congénères en définissant la charge toxique globale liée aux dioxines.

4. La valorisation énergétique

Mesures des retombées atmosphériques

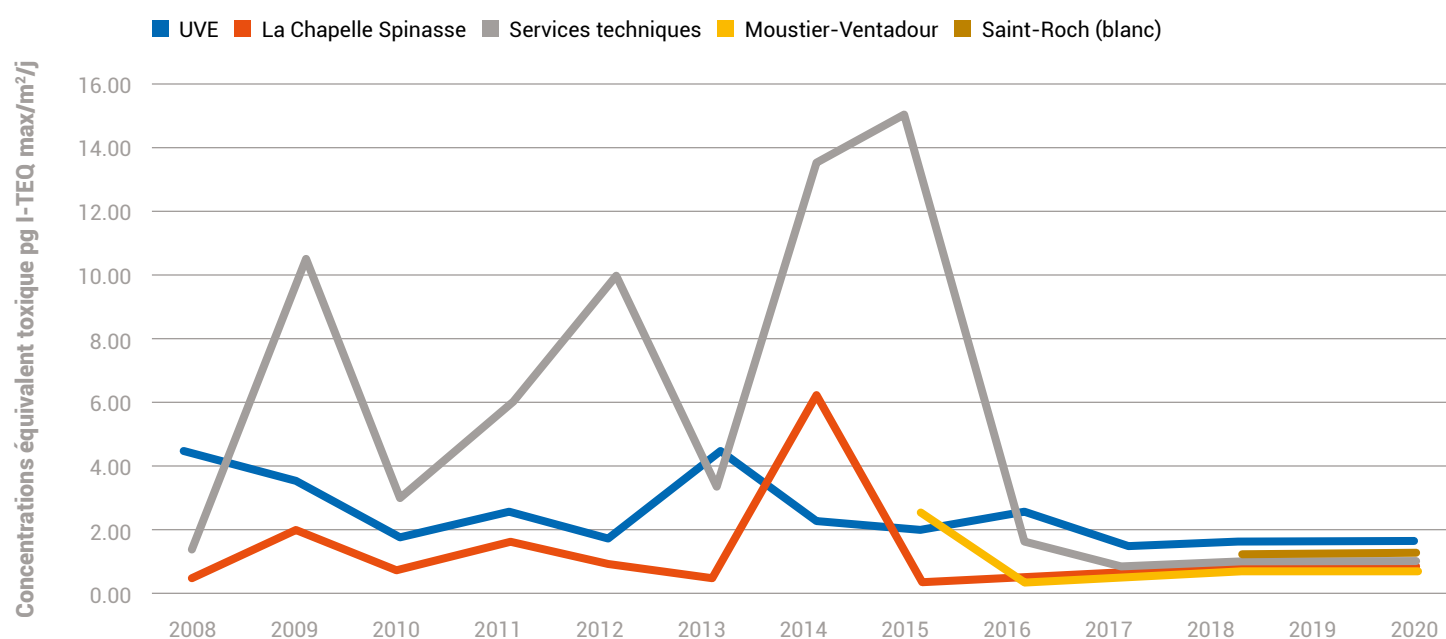


Un suivi est réalisé sur l'UVE de Rosiers d'Egletons et sur des points situés sous le panache de celle-ci, dans le sens des vents dominants :

Le site de Saint-Roch (Blanc) situé hors vent dominant et éloigné de l'UVE a été choisi comme blanc.

Mesures des retombées atmosphériques en dioxines/furannes depuis 2008

Evolution annuelle du total des 17 congénères



Historiquement, le site « Services techniques » est celui où les concentrations du total des 17 congénères en équivalent toxique étaient les plus élevées. Depuis 2016, les concentrations ont nettement diminué sur ce site pour atteindre un niveau équivalent aux autres sites.

Cette année, les concentrations pour l'ensemble des sites sont similaires et proches des niveaux minimaux mesurés depuis 2008.

Les concentrations mesurées sur l'ensemble des sites depuis 2016 sont faibles et tendent - aux vues des campagnes de mesure réalisées depuis - à le rester.

4. La valorisation énergétique

Mesures dans le lait

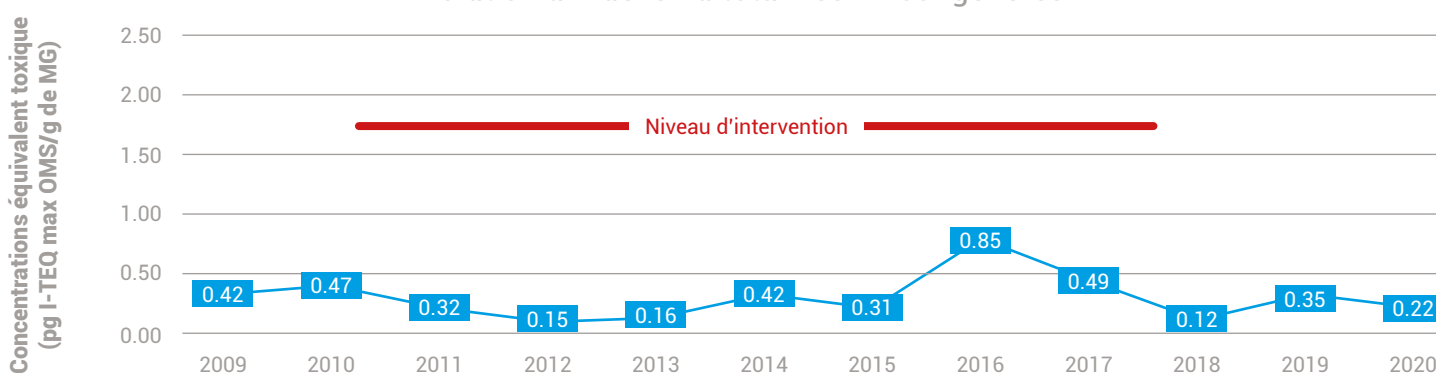


Un échantillon de lait de vache provenant d'une exploitation agricole proche de l'usine est prélevé annuellement. Il y est mesuré l'ensemble des 17 congénères de dioxines et furannes présents. Ce résultat est ramené en équivalent toxique afin d'être comparé aux valeurs de l'OMS.

L'analyse des 17 congénères dans l'échantillon de lait de vache donne un total de **0,22 pg I-TEQ max OMS/g de matière grasse**. Les concentrations mesurées sont largement inférieures au niveau d'intervention défini par la recommandation de la commission européenne de **1,75 pg I-TEQ max OMS/g de matière grasse**.

Lait

Evolution annuelle du total des 17 congénères



Mesures dans les végétaux

Un prélèvement de chou a été effectué le 17 décembre 2020 à proximité de l'UVE. Les teneurs en dioxines et furannes sont comparées aux teneurs d'un chou témoin cultivé dans les serres de la ville de Limoges durant la même période.



Concentrations en équivalent toxique	Végétaux : choux exposés	Végétaux : choux témoins
Total pg I-TEQ max OMS/g de MF	0,03	0,04

La valeur maximale de **0,03 pg I-TEQ/g de matière fraîche** est en deçà de la limite fixée par l'OMS de **0,30 pg I-TEQ/g de matière fraîche**.

En comparaison, l'analyse réalisée sur un chou laissé sous serre donne un résultat de **0,04 pg I-TEQ/g de matière fraîche** sur la même période.

Mesures dans le miel



Un rucher a été mis en place sur le site de l'usine en partenariat avec un apiculteur corrézien.

Le prélèvement de miel s'est effectué le 26 août 2020 sur des ruches placées à proximité immédiate de l'incinérateur. Après analyse, la concentration maximale totale est de **0,08 pg I-TEQ/g de produit**, soit bien en deçà de la limite fixée par l'OMS de **0,30 pg I-TEQ/g de produit**.

4. La valorisation énergétique

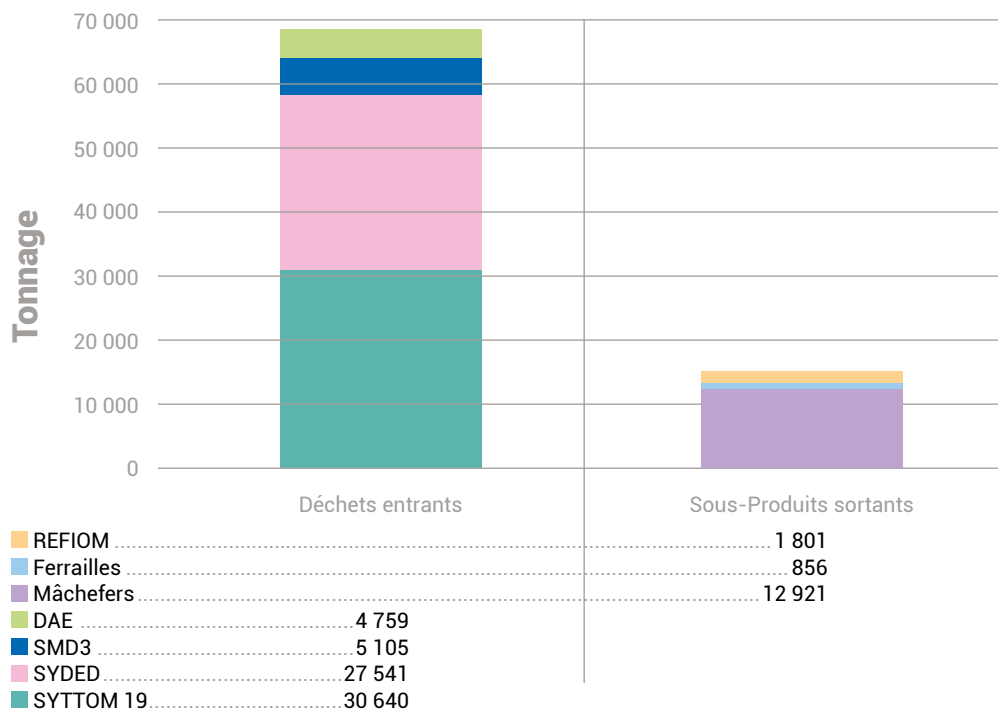
4.2. Usine de Saint Pantaléon de Larche

Fiche d'identité

Localisation	Saint Pantaléon de Larche
Exploitant	CNIM CENTRE FRANCE
Capacité de traitement	72 000 tonnes /an
Année de mise en service	1972
Matières traitées	Ordures ménagères et déchets de l'activité économique
Production	Thermique et électrique
Tonnages de déchets valorisés en 2020	Reçus : 68 046 tonnes Incinérés : 61 908 tonnes
Energie produite en 2020	Energie électrique : 10 316 MWh Energie thermique : 56 799 MWh



Bilan matière UVE de Saint Pantaléon de Larche



La quantité de mâchefers est de 12 921 tonnes transportées au centre de maturation de mâchefers à Mansac (19), exploité par la société PIGNOT REVALORISATION. Le ratio est de 208 kg de mâchefers par tonne de déchets.

La quantité de métaux ferreux issus du déferrailage des mâchefers est de 856 tonnes, valorisées par la société SIRMET (19).

La quantité de REFIIOM et Cendres est de 1 801 tonnes, soit un ratio de 29 kg par tonne d'OM traitées. Le REFIIOM est traité par OCCITANIS à l'I.S.D.D. à GRAULHET (81).

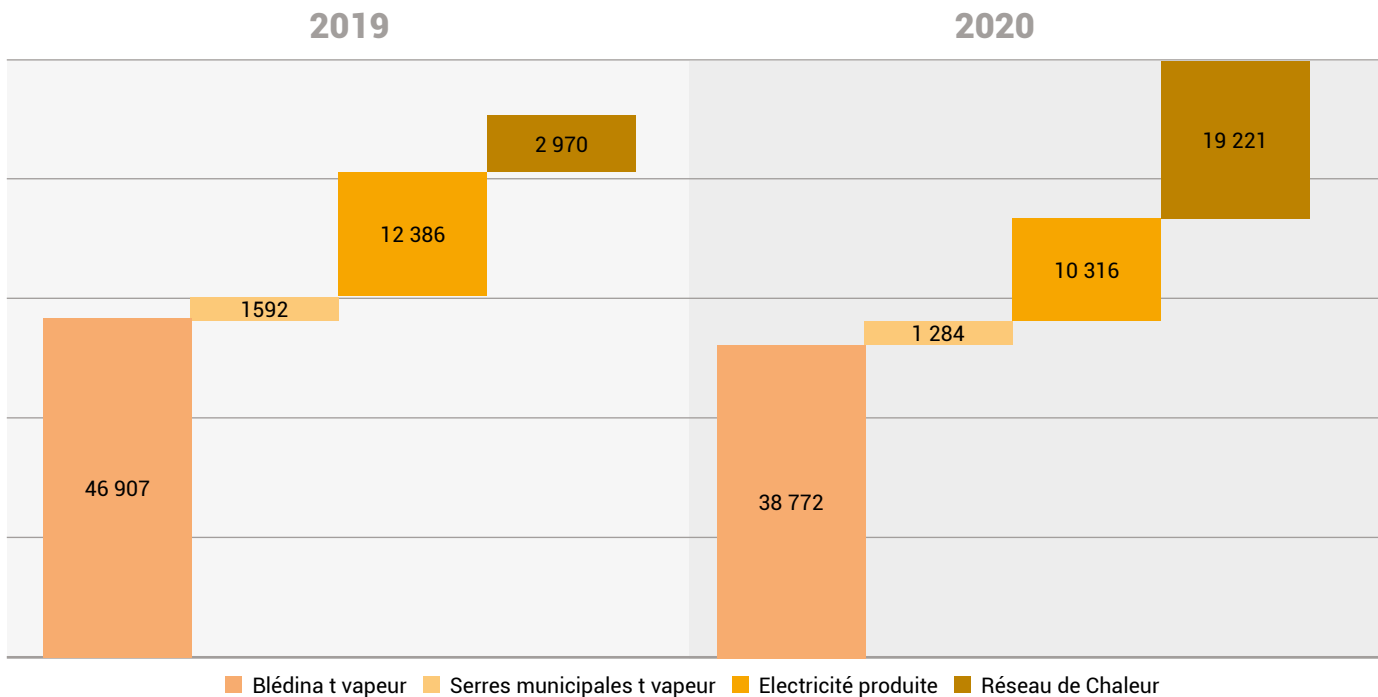
4. La valorisation énergétique

Valorisation énergétique

Le groupe turbo alternateur a permis de valoriser 97 600 tonnes de vapeur (produisant 10 316 MWh électriques), constituées des surplus de vapeur produite par l'usine lors des baisses de consommation de BLEDINA.

Le réseau de chauffage urbain a consommé 19 221 MWh. A terme cette énergie devrait représenter 32 000 MWh par an.

Valorisation énergétique de l'UVE de Saint Pantaléon de Larche



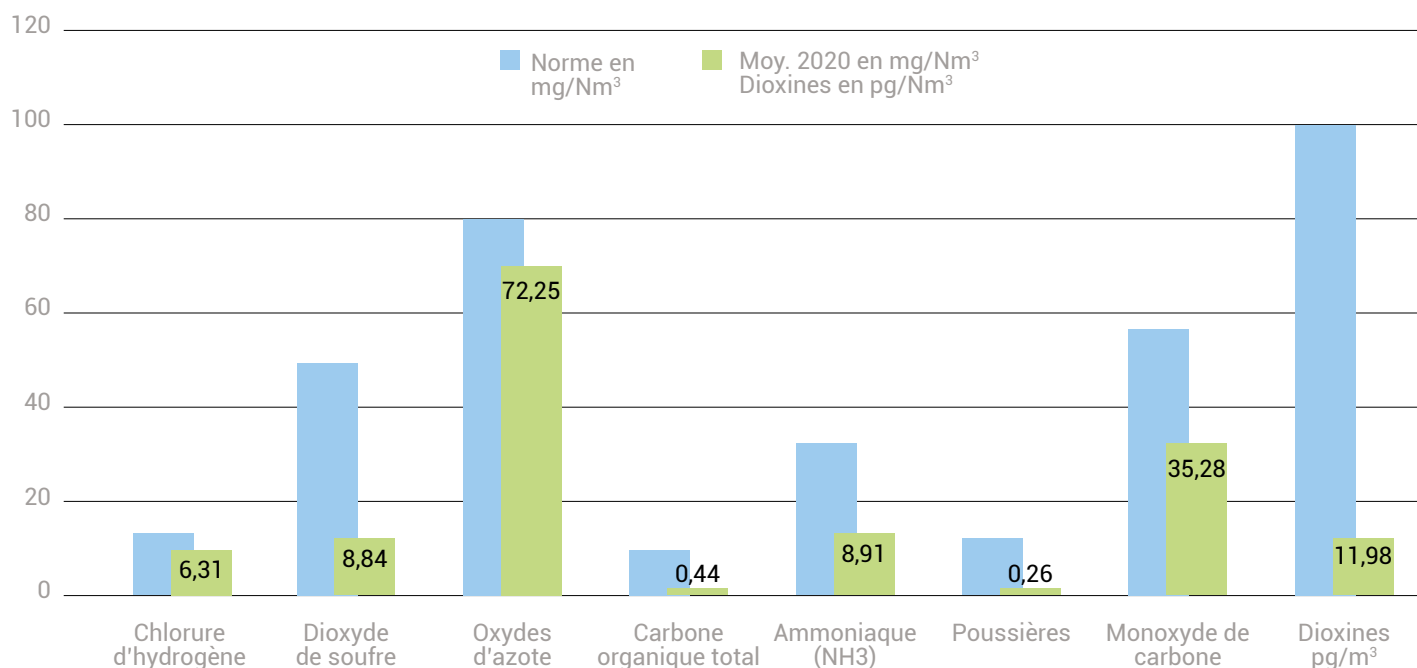
Mesures environnementales

Conformément à l'Arrêté Ministériel du 20 septembre 2002 modifié par l'Arrêté Ministériel du 3 août 2010, les installations d'incinération de déchets non dangereux doivent être équipées d'un système de prélèvement en semi-continu pour les mesures des dioxines et furannes.

Les moyennes annuelles sont toutes inférieures aux limites réglementaires, en particulier pour les oxydes d'azote qui sont inférieures à 80 mg/Nm³.

4. La valorisation énergétique

Moyenne des mesures en continu 2020



Résultats des mesures semestrielles en dioxines et métaux lourds

		Normes	1 ^{ère} mesure	2 ^{ème} mesure
Dioxines - furannes	pg /Nm ³ *	100	96,7	1,6
Métaux lourds	µg /Nm ³ *	500	2	LQ
Cadmium	µg /Nm ³ *	50	LQ	LQ
Thallium	µg /Nm ³ *			
Mercure	µg /Nm ³ *	50	39	LQ

* pg : picogramme, µg : microgramme

Programme de surveillance des retombées atmosphériques

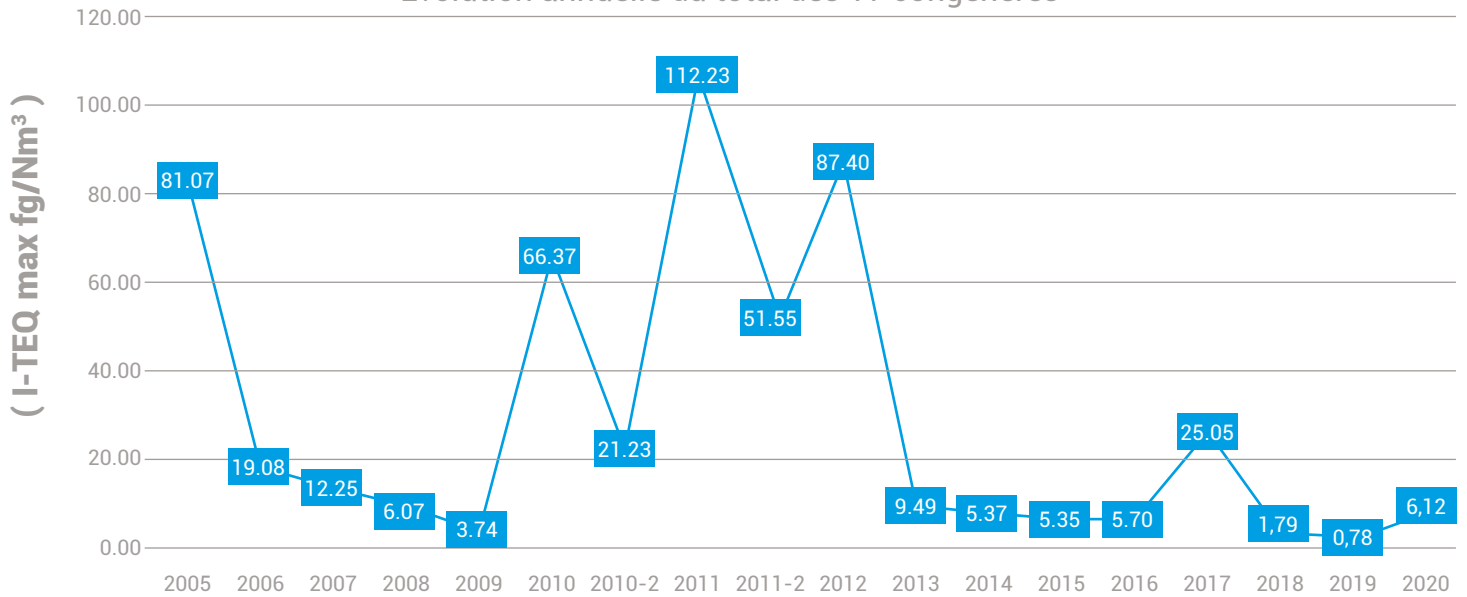
Mesures dans l'air ambiant

Un préleveur d'air ambiant DA80 de marque Digitel a été installé à proximité de l'UVE du 26 août au 2 septembre 2020 afin de mesurer les polluants contenus dans l'air aux abords de l'UVE, il a été relevé une valeur de 6,12 fg/Nm³ de dioxines.

4. La valorisation énergétique

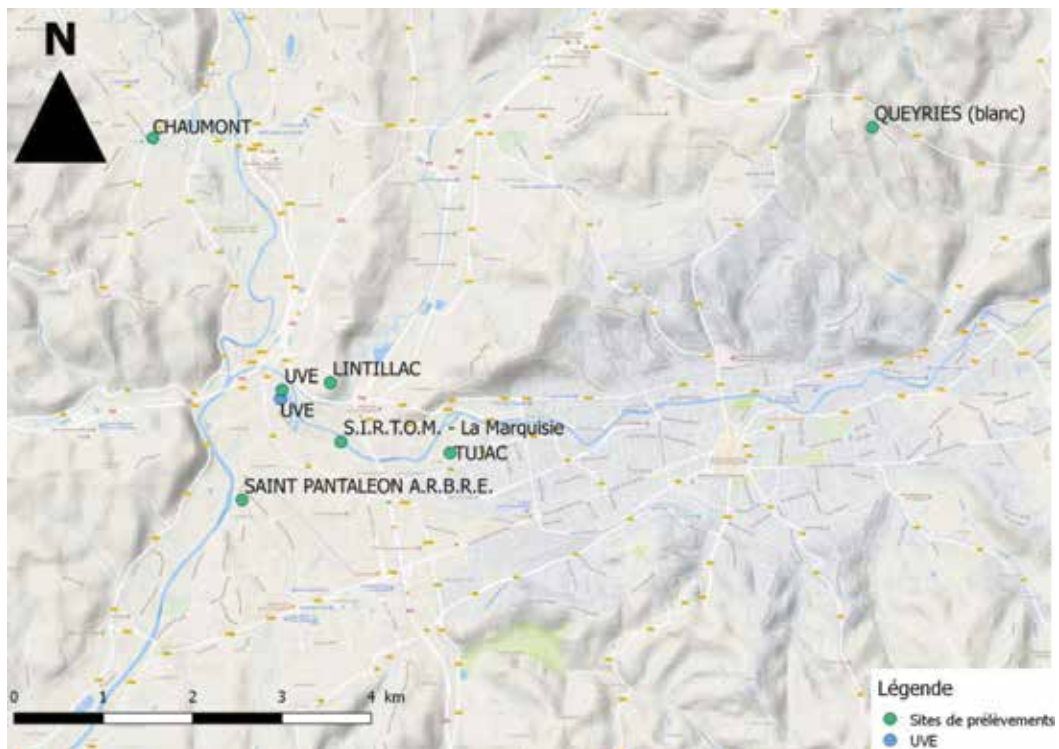
Air ambiant

Evolution annuelle du total des 17 congénères



■ Mesures des retombées atmosphériques

Comme pour l'UVE de Rosiers d'Égletons, l'usine de Saint Pantaléon de Larche est soumise au même programme de surveillance effectué par ATMO NOUVELLE AQUITAINE. Ainsi, six paires de jauges OWEN ont été utilisées du 26 août au 23 septembre 2020 pour la récupération des dioxines, furannes et métaux lourds dans les retombées atmosphériques.



Implantation des Points de Mesure

Un suivi est réalisé sur les UVE et sur des points situés sous le panache de l'UVE, dans le sens des vents dominants : ces points sont situés préférentiellement dans un rayon inférieur à 1km afin d'être représentatifs des retombées atmosphériques liées à l'usine. Un point sert de Blanc (ici Queyries), il est non impacté par le panache de l'usine et donne un comparatif.

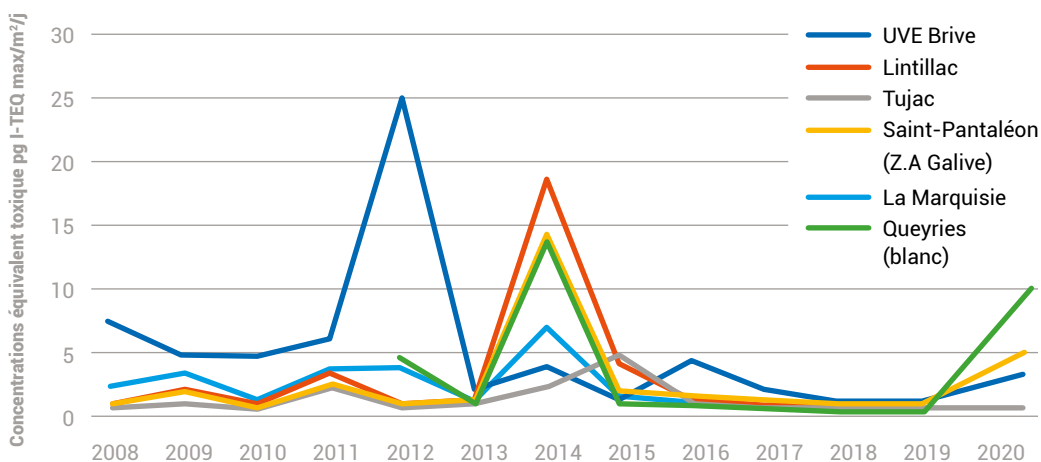
4. La valorisation énergétique

Les concentrations en équivalent toxique du total des 17 congénères mesurées depuis 2013 sont faibles sur l'ensemble des sites.

On relève une hausse du bruit de fond avec une augmentation des valeurs mesurées sur le blanc.

Mesures des retombées atmosphériques en dioxines/furannes depuis 2008

Evolution annuelle du total des 17 congénères

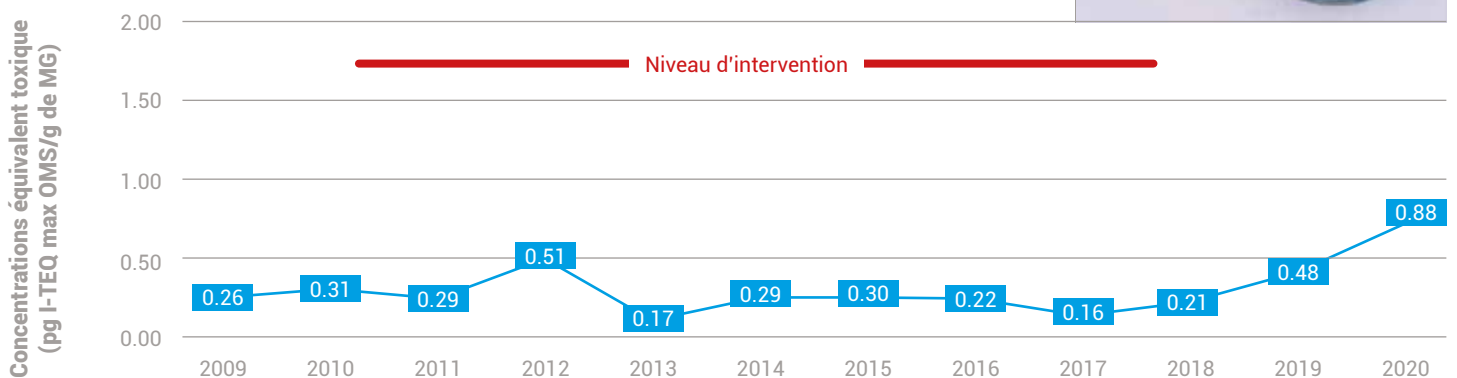


Mesures dans le lait

Un échantillon de lait provenant d'une exploitation dont une partie des parcelles servant de fourrage se trouvant à proximité de l'usine, est prélevé annuellement.

Lait

Evolution annuelle du total des 17 congénères



Dans le lait de vache, seuls les résultats maximalisés en équivalent toxique sont pris en compte, car ils sont ainsi comparables à la réglementation. Suivant le niveau d'intervention défini par la recommandation de la commission européenne n°2011/516/UE du 23 août 2011 prenant effet le 1^{er} janvier 2012, les produits laitiers dont la concentration en dioxines et furannes dépasse **1,75 pg I-TEQ max OMS/g de matière grasse** doivent être retirés de la consommation.

4. La valorisation énergétique

Avec 0,88 pg I-TEQ max OMS/g de matière grasse relevée, le niveau d'intervention n'est pas dépassé.

À titre de comparaison, les analyses effectuées sur un échantillon de lait d'une marque de grande distribution fournissent un résultat de 0,46 I-TEQWHO pg/g de MG maximum mesuré.

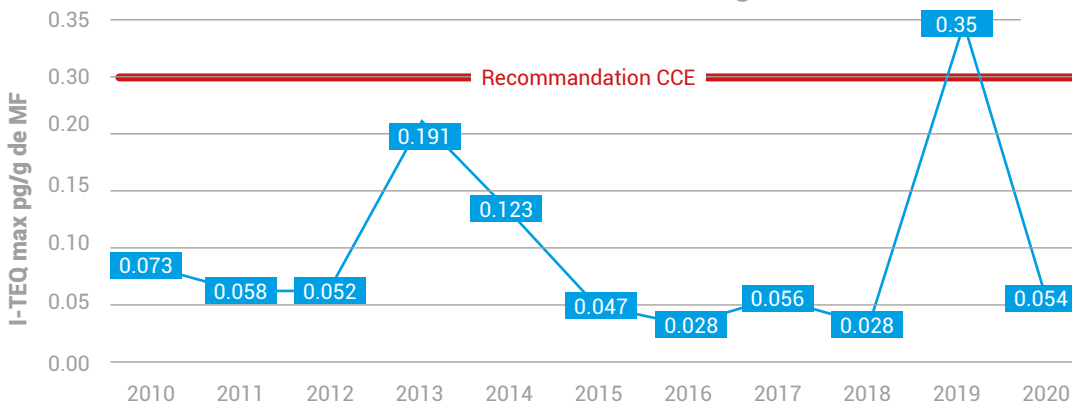
Mesures dans les végétaux

La toxicité des dioxines, notamment via la chaîne alimentaire, a amené l'OMS le 3 juin 1998, à recommander une DJA (Dose Journalière Admissible) pour l'homme de 1 à 4 pg ITEQ/kg de poids corporel. En juin 2001, le comité expert de l'OMS a spécifié la valeur de 70 pg par kg de poids corporel et par mois.

Un prélèvement de chou a été effectué le 17 décembre 2020 à proximité de l'UVE. Les teneurs en dioxines et furannes sont comparées aux teneurs d'un chou témoin cultivé en dehors d'impact de pollution.

Choux

Evolution annuelle du total des 17 congénères



Concentrations en équivalent toxique	Végétaux : choux exposés	Végétaux : choux témoins
Total pg I-TEQ max OMS/g de MF	0,054	0,004

La valeur sur l'échantillon prélevé est de 0,054 pg/g de matière fraîche. Cette concentration est inférieure à la limite fixée par l'OMS de **0,30 pg I-TEQ/g de matière fraîche**.



Mesures dans le miel

Le prélèvement de miel s'est effectué le 26 août 2020 sur des ruches placées à proximité immédiate de l'incinérateur, dans l'enceinte même de l'usine.

Après analyse, la concentration maximale totale est de **0,13 pg I-TEQ/g de produit**, soit bien en deçà de la limite fixée par l'OMS de **0,30 pg I-TEQ/g de produit**.

5. La valorisation matière

5.1. Centre de tri de Monceaux sur Dordogne

Fiche d'identité

Localisation	Monceaux sur Dordogne
Exploitant	Communauté de Communes Xaintrie Val Dordogne
Année de mise en service	1998
Capacité de traitement	3 500 tonnes /an
Matières traitées	Emballages recyclables (papiers, cartonnettes, plastiques, acier, aluminium)
Tonnages d'emballages recyclables valorisés en 2020	1 609 tonnes



Le centre de tri de Monceaux sur Dordogne traite les emballages ménagers de la haute et moyenne Corrèze ainsi que ceux de deux collectivités du Cantal.

Valorisation des matériaux

Les matériaux triés sur le centre de tri sont issus de la collecte sélective. À partir du centre de tri sont expédiés : le papier, les plastiques (PET Clair, PET Foncé et PEHD), les cartons d'emballages et cartonnettes (EMR), les briques alimentaires (Tétra), l'acier et l'aluminium.

	Papier	EMR	PET Clair	PET Foncé	PEHD	Tétra	Acier	Aluminium	Refus
2018	361 t	529 t	231 t	90 t	101 t	66 t	157 t	18 t	492 t
2019	235 t	294 t	167 t	65 t	74 t	42 t	132 t	13 t	413 t
2020	172 t	316 t	148 t	62 t	65 t	22 t	96 t	12 t	345 t

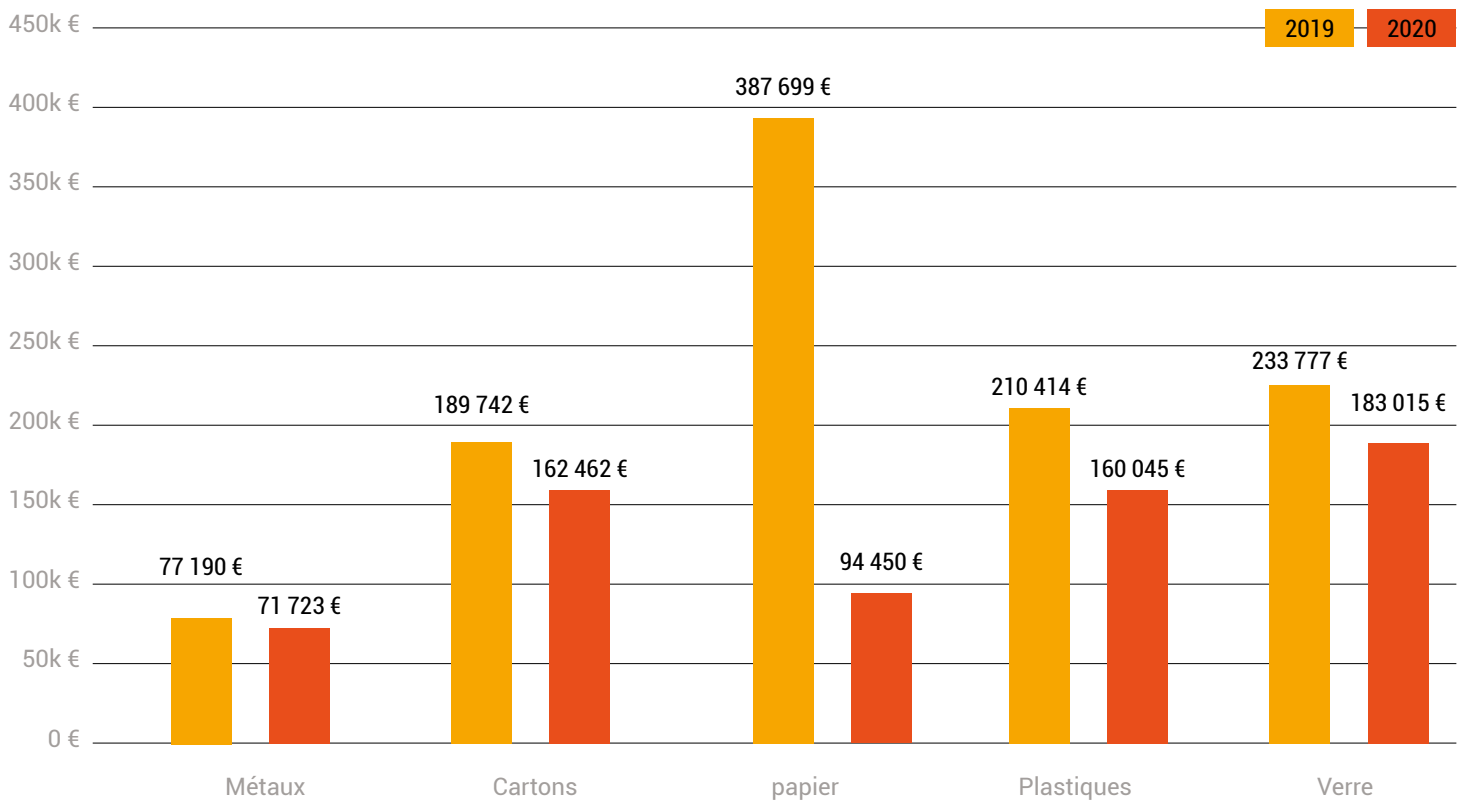


Les destinations principales des produits recyclables se trouvent essentiellement en France et en Espagne.

6. Les faits marquants 2020

6.1. Difficultés sur les filières de recyclage et valorisation

Le contexte géopolitique et la crise sanitaire ont fait fortement chuter la demande de matière en Europe et dans le monde. Les produits recyclés ont trouvé preneur à des tarifs extrêmement bas ou nuls durant l'année 2020. Les pertes sur la vente matière s'élèvent à environ 800 000 € réparties entre les pertes liées à la vente matière (- 427 000 €) et les soutiens de l'éco-organisme CITEO (- 353 000 €) sur l'exercice 2020. Les matériaux les plus impactés sont également ceux qui représentent le tonnage le plus important (verre, papier, carton, plastique). La crise sanitaire a eu des impacts sur les modifications de collecte de papier et des emballages (arrêt des centres de tri pendant le 1er confinement). Le prix de reprise du verre a été divisé par 2 sur le second semestre 2020 du fait de stocks trop importants.



6.2. Les visites

Le SYTTOM 19 propose des visites des installations de traitement des déchets afin de sensibiliser le grand public au tri des déchets et à la valorisation énergétique.

En 2020 : en raison de la crise sanitaire seulement 14 visiteurs sont venus visiter les UVE de Saint Pantaléon de Larche et de Rosiers d'Egletons et ont été sensibilisés au tri.



6. Les faits marquants 2020

6.3. Les actions pour la réduction du tout venant de déchèterie

En 2019, les collectivités membres du SYTTOM 19 avaient produit près de 19 000 tonnes de non valorisables (encombrants de déchèteries) triés sur l'UVE de Rosiers d'Egletons ou enfouis sur l'ISDND de Perbousie.

Le Comité Syndical a souhaité, en partenariat avec l'ADEME, étudier la composition de ce flux.

Il s'agissait d'estimer la quantité de déchets mal orientée et trouver des exutoires pour une partie des déchets n'ayant actuellement pas de filières.

14 déchèteries du territoire ont fait l'objet d'une caractérisation afin d'obtenir des échantillons représentatifs de chaque milieu (rural et urbain).

L'étude a montré :

- Qu'une part importante de déchets (environ 8 000 tonnes) pourrait être réduite par un meilleur tri des usagers.
- Que la fraction non valorisable contenait 3 200 tonnes de plastiques non pris en charge par des filières actuelles.

La seconde partie de l'étude a conclu à la mise en place de solutions :

- A court terme : mise en place d'une sensibilisation au tri dans les bennes encombrants (affichage, formation des gardiens...).
- A moyen terme : mise en place d'une collecte des plastiques rigides en déchèterie et d'une solution de tri par résine.

La campagne de communication au tri en déchèterie qui a commencé en 2019 et qui devait se poursuivre jusqu'en 2020 n'a pu se tenir selon les plannings établis. Elle se poursuivra donc en 2021.

Afin de rappeler aux usagers des déchèteries de Corrèze les bonnes consignes de tri dans les bennes d'encombrants, une campagne de communication a été mise en place avec des panneaux qui ont été installés sur toutes les bennes tout-venant.

Flammes déchèteries et bandeaux numériques ont également été envoyés aux collectivités membres du SYTTOM 19.

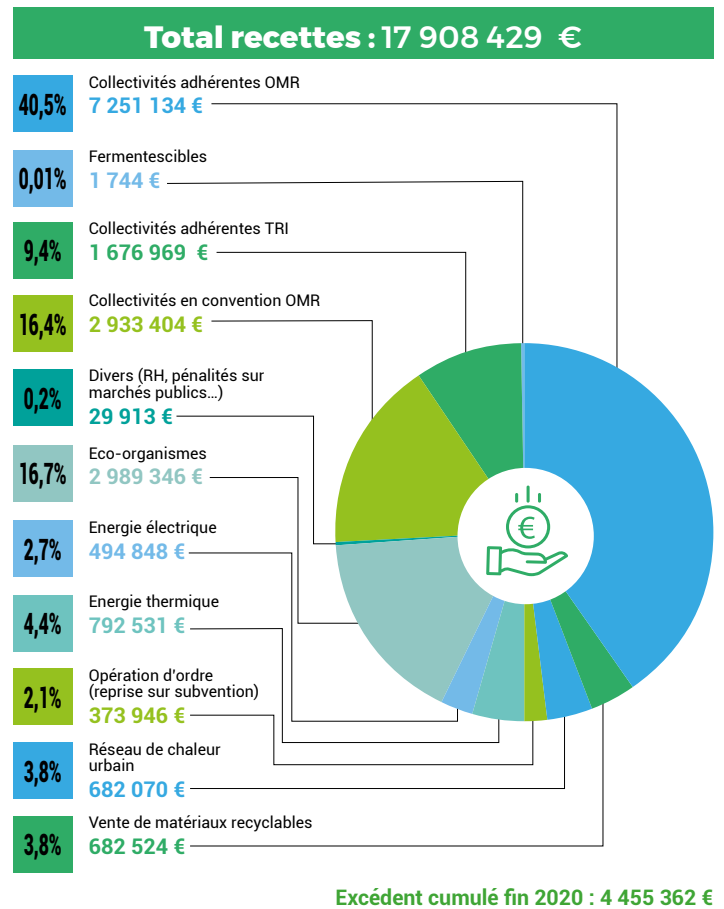
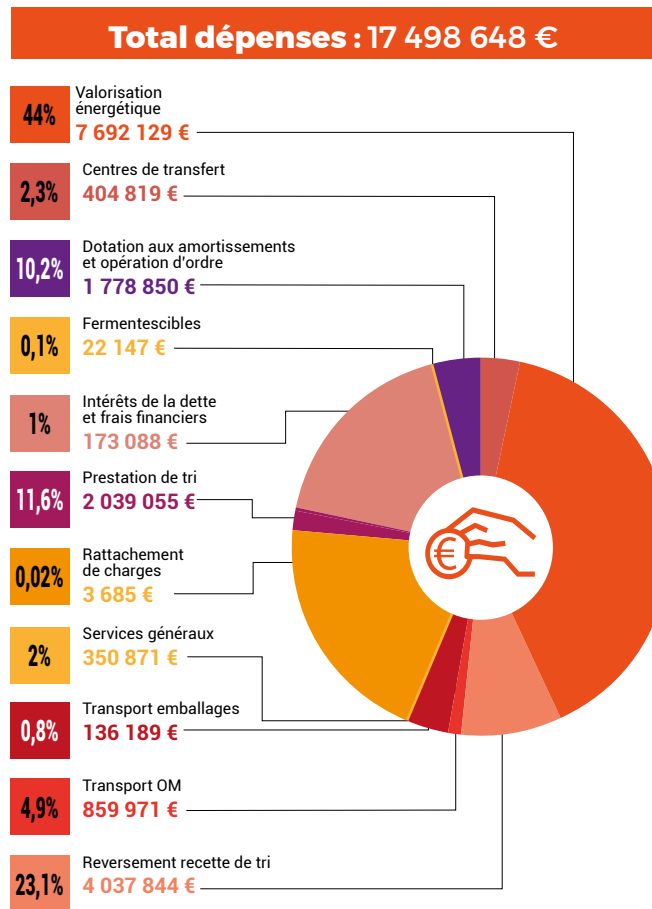
Le SYTTOM 19 organise des journées de formation des agents d'accueil de déchèterie pour les sensibiliser à la réduction du tout-venant et au bon usage des filières REP (meuble, déchets électriques et électroniques, cartons...).

Deux demi-journées de sensibilisation ont été organisées en septembre 2020, 21 gardiens de déchèteries ont été sensibilisés et cette action sera poursuivie en 2021.

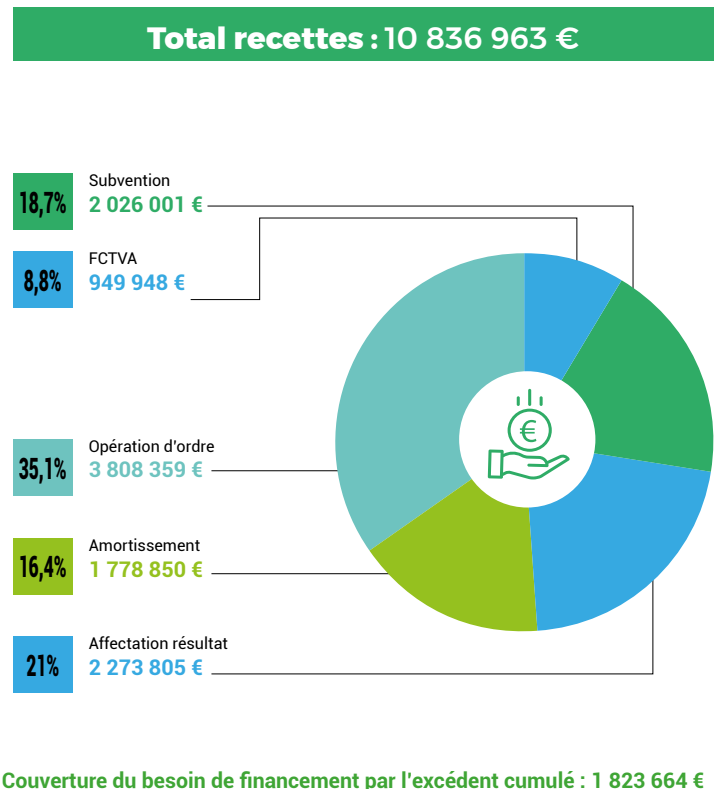
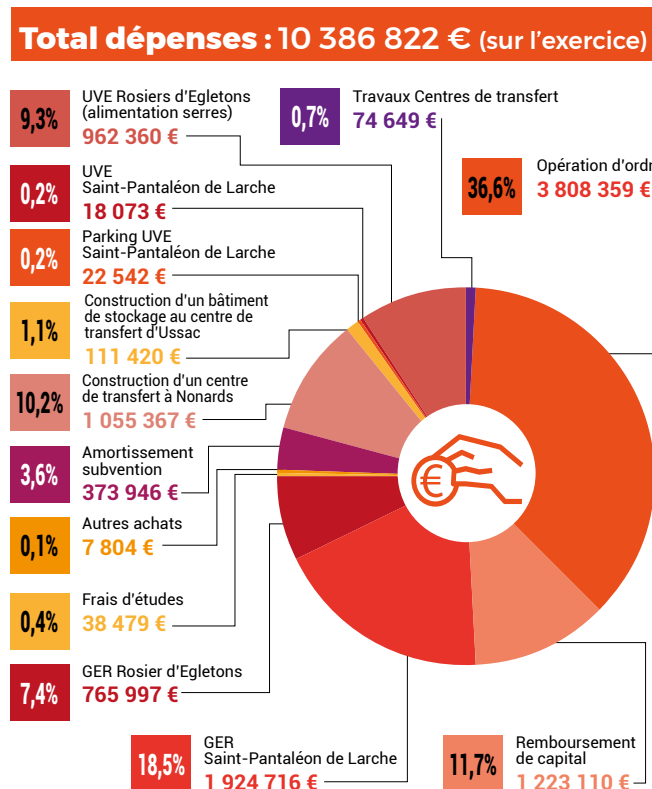


7. Bilan financier

7.1. Fonctionnement



7.2. Investissements

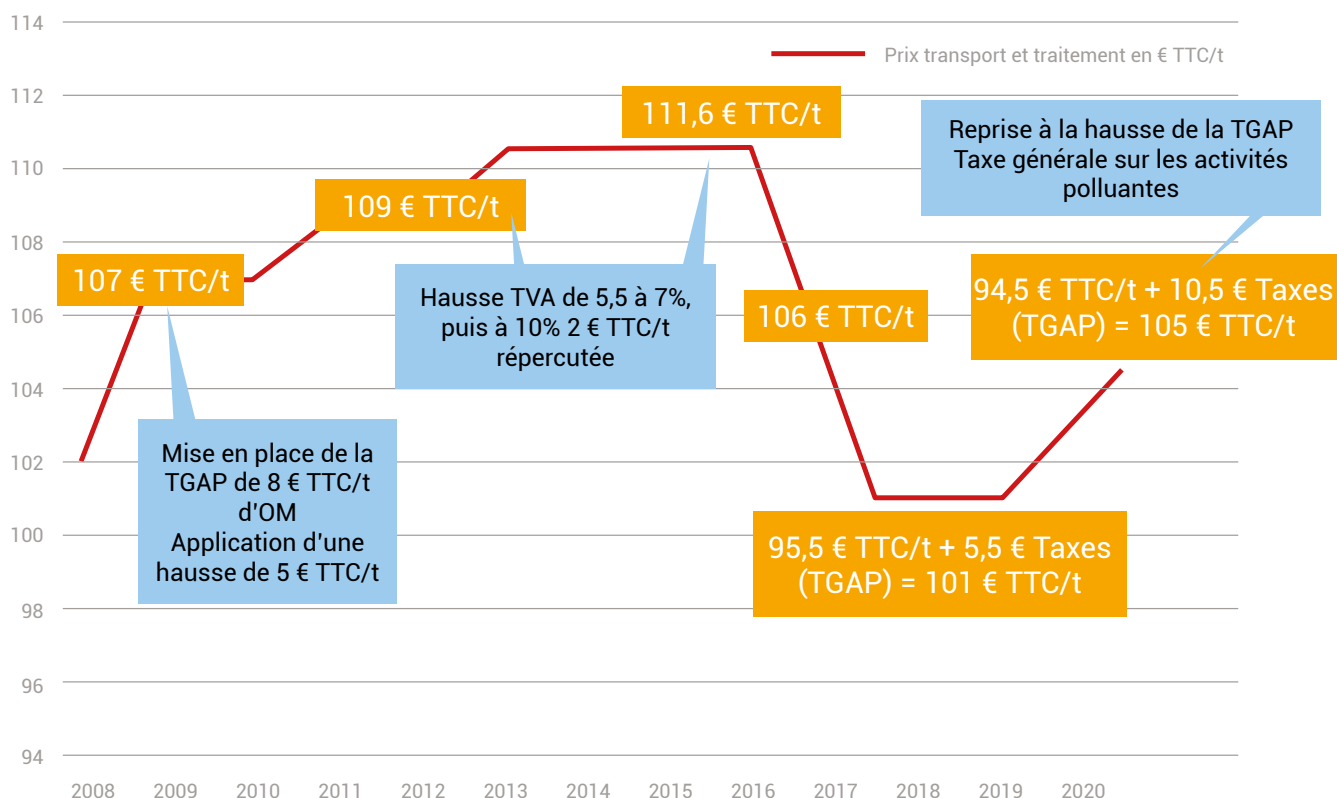


7. Bilan financier

7.3. Evolution du tarif transport et traitement des OMR

Evolution du tarif transport et traitement des OMR

Evolution du coût de transport et traitement des déchets au cours des 12 dernières années.
Une évolution des coûts uniquement liée à la fiscalité TVA et TGAP.



La volatilité des taxes (TGAP, TVA, taxe communale, ...) impacte fortement le tarif de traitement des déchets, la loi de finance prévoit des hausses fiscales de la TGAP jusqu'en 2025 d'un montant de + 11 €/tonne en moyenne sur les 2 UVE soit environ + 1 200 000 €/an.

Le montant annuel des taxes liées aux déchets entrants supporté par le SYTTOM 19 en 2021 s'élèvera (à tonnage équivalent) à :

- TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) : 970 000 € soit + 530 000 €
- Taxe communale commune de Rosiers d'Egletons : 63 000 €

Le coût du tri est de 250 € TTC/tonne en 2020.

8. Les réalisations 2020

En 2020, des investissements se sont poursuivis pour optimiser la valorisation environnementale et économique des déchets sur le territoire. Ils ont concerné :

- La mise en service d'un centre de transfert à Nonards.
- Une campagne de communication pour le respect des consignes de tri afin de réduire les refus notamment dans les colonnes papier.
- La préparation des études concernant les travaux nécessaires pour respecter la future réglementation européenne sur les mesures de rejets atmosphériques.

9. Les projets 2021

■ **L'environnement une priorité**

Améliorer la performance de nos installations et réduire leur impact environnemental est une priorité, les futures évolutions réglementaires vont demander des investissements pour les rendre plus performantes et moins polluantes.

■ **Évoluer pour valoriser plus**

En 2021, le SYTTOM 19 portera la réalisation de schémas directeurs sur la collecte et le traitement des déchets. Ces schémas donneront un cap sur les évolutions nécessaires du service public de collecte des déchets sur le territoire et l'adaptation ou la création d'équipements de transfert et de traitement.

■ **Maîtriser le coût de traitement pour les collectivités adhérentes**

Dans un contexte d'augmentation de la fiscalité sur le traitement des déchets et de raréfaction des exutoires, la maîtrise de nos équipements et la réduction des déchets du territoire sont une priorité pour maîtriser les répercussions des coûts sur la fiscalité locale.



SYTTOM 19

SYNDICAT DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA CORRÈZE

Le Chadelbos - 155 rue des Vergnes - 19600 Saint Pantaléon de Larche

Tél. : 05 55 22 61 30 Fax : 05 55 22 64 10

Mail : syttom19@syttom19.fr

Web : www.syttom19.fr

